



Réunion du Comité Central d'Entreprise

Séance ordinaire du 11 Avril 2018

Déclaration FO

Les évènements que nous venons de vivre, depuis l'annonce du plan Bompard, sont de nature à rappeler que la FGTA-FO ne laissera jamais les salariés voir se dégrader leur pouvoir d'achat, l'insécurité de leur emploi et la détérioration de leurs conditions de travail, sans action forte et significative pour leur défense.

Toutefois, la FGTA-FO est totalement consciente des transformations culturelles, économiques, sociales et technologiques qui amènent une mutation majeure et profonde dans la consommation et, par conséquent dans l'organisation du Groupe Carrefour.

Soucieuse de ces transformations, notre Organisation Syndicale ne peut plus accepter une « N^{ème} » annonce de réorganisation,
sans que celle-ci intègre totalement la dimension humaine et sociale dans la planification de ses projets.

Dans ce cadre, il nous paraît indispensable que soient intégrées dans le projet d'accord, les garanties qui permettront aux salariés de se préparer de manière anticipée aux évolutions des métiers de Carrefour, et ce le plus en amont possible pour leur donner les moyens de réussir leur transition professionnelle .

C'est pourquoi la FGTA-FO, pour valider un tel accord, demande le renforcement d'un élément central lié aux besoins vitaux pour la sécurité de l'emploi, des conditions de travail et de la cohésion sociale.

Dans ce cadre la FGTA-FO revendique la mise en place par la Direction du Groupe, d'un Observatoire Paritaire de la Transformation au niveau France et de façon transversale à toutes les sociétés.

Cet Observatoire aura notamment pour rôle de suivre l'impact social de l'ensemble des chantiers de la transformation organisationnelle prévue par le plan Carrefour 2022, ainsi que l'efficacité des mesures des accords négociés par les partenaires sociaux.

L'Observatoire devra faire l'objet d'un accord de Groupe spécifique qui en précisera la composition, les modalités et moyens de fonctionnement.

La création de ce dispositif paritaire, démontrera la volonté de Carrefour de retrouver un dialogue social de qualité pour aborder les transformations avec les salariés et leurs représentants et non pas contre eux.

Par ailleurs, le contenu et l'ambition sociale du prochain accord Groupe GPEC seront un nouvel indicateur de cette volonté réaffirmée d'une politique sociale au service de toutes les parties prenantes de Carrefour.

C'est dans ce cadre, que la FGTA-FO de Carrefour pourra retrouver du sens au dialogue social et redéfinir des perspectives au modèle social ambitieux indispensable aux enjeux à venir.

Sous condition, de la validation de ces principes et tout particulièrement la mise en place de l'Observatoire, la FGTA demande à ses représentants de valider le projet de PDV.

Pour les raisons exposées dans la déclaration ci-dessus vos représentants au CCE ont voté FAVORABLE à toutes les consultations du jour :

1) Information et consultation du comité central d'entreprise sur le projet d'accord relatif au Plan de Départs Volontaires associé au projet d'évolution de l'organisation des sièges Carrefour (Livre 1) : **FAVORABLE**

Consultation du comité central d'entreprise sur l'ouverture de l'Espace Mobilité et Compétences "#PasserellesMobilités" : **FAVORABLE**

Consultation du comité central d'entreprise sur la mobilité externe anticipée des salariés ayant un CDI en dehors du groupe Carrefour (suspension du contrat du travail) : **FAVORABLE**

Consultation du comité central d'entreprise sur la mobilité interne anticipée : **FAVORABLE**

2) Sur le projet de simplification des PAM et Stations Service et ses modalités d'application, au titre de l'article L.2323-31 du code du travail (Livre 2).

Consultation du comité central d'entreprise sur la mobilité externe anticipée des salariés ayant un CDI en dehors du groupe Carrefour (suspension du contrat du travail) : **FAVORABLE**

Consultation du comité central d'entreprise sur la mobilité interne anticipée : **FAVORABLE**